

M. Jean-Claude Jaillard a ouvert pour Ricochets ses classeurs. Ils sont si riches que nous ne pouvons publier ici qu'une partie de ses notes.

Pour compléter et retrouver les indispensables précisions et références, le lecteur pourra se reporter à notre site: <http://parolesdozoir.free.fr>.

Du domaine royal **aux possessions des notables**

Après le traité de Troyes, signé en 1420, notre région briarde passa sous la domination des Anglais et de leurs alliés Bourguignons. Seules quelques places fortes résistèrent en restant fidèles au roi de France. Mais dans les bois la résistance à l'occupant fut très forte et elle subit une répression terrible.

Sous les Capétiens, les forêts de l'Ile-de-France appartenant au domaine royal, le roi pouvait faire don de certaines d'entre elles à des congrégations religieuses ou à des membres de la noblesse pour les remercier de services rendus. Au milieu du XVII^e siècle, on vit apparaître de nouveaux propriétaires aux côtés du clergé et de la noblesse : laïcs, rentiers, banquiers et grands bourgeois...

Il y a très peu d'archives concernant l'ancien château fort avec douves et pont-levis du haut Moyen-Âge de la Pointe-le-Roy et de la ferme fortifiée de la Grange Bel Air mais on sait que les seigneurs du manoir de la Doultre avaient, depuis 1208, le droit de justice sur tout le territoire paroissial.

Sous Louis XIII commence l'aménagement des chemins pour les chasses royales. À cette époque, en 1630, au château des Agneaux, un « blason » gravé sur la grosse cloche du nom de Nicolas est composé de trois tours, et de trois lions ou trois griffons (2).

Et la forêt redevient propriété royale sous Louis XV. Une route forestière, dite route Royale rappelle encore cette ancienne origine.

En 1762, suite à un échange, Louis XV abandonne la forêt au comte d'Eu, qui compléta le domaine en achetant la propriété du marquis de Beringhen. À la mort du comte d'Eu, en 1775, le comté d'Armainvilliers passa à son cousin,

le duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, lui-même fils légitimé de Louis XIV et de la marquise de Montespan.

Le duc de Penthièvre était un des plus grands propriétaires de France (3). Il mourut en 1793, en pleine Révolution, en son château de Bligny, sans avoir émigré. Ce prince, particulièrement charitable, n'avait pas été personnellement inquiété, quoique beau-père de l'infortunée princesse de Lamballe et cousin de Louis XVI.

Le domaine d'Armainvilliers devint donc la propriété de sa fille, Louise-Marie Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse douairière d'Orléans, dont le mari, plus connu sous le nom de Philippe-Egalité, était mort sur l'échafaud, en 1793.

La Révolution et l'Empire redistribuent les biens. Le domaine d'Armainvilliers resta aux familles de Bourbon et d'Orléans jusqu'aux décrets des 1^{er} août et 17 septembre 1793 qui l'attribuèrent à l'Etat.

Le château d'Armainvilliers fut vendu le 14 germinal de l'an VI à un sieur Florentin Dey ainsi que d'autres propriétés bâties. En 1801, Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la Police sous l'Empire, acheta les domaines de Pontcarré et de Ferrières. Il possédait aussi le château de la Pointe-Le-Roy, celui de Chauvennerie, et les terres de ses deux fermes à Ozoir, mais il ne les a jamais habitées. Louis-Alexandre Berthier, prince de Wagram, possédait les bois Notre-Dame et de La Grange.

Les armoiries de nos **quatre communes**

Sous l'Ancien Régime, l'attribution des armoiries était réglementée : seules les villes anoblies ou « bonnes villes » étaient autorisées à en porter. La Révolution mit fin à ce privilège et les armoiries disparurent par le décret des 19 et 23 avril 1790. L'Empire accorda de nouveau à toutes les communes la faculté d'en obtenir par décret impérial en date du 17 mai 1809.



Des maréchaux et barons d'Empire acquirent de nombreuses propriétés : Les Agneaux allèrent au général Hulin ; La Doultre au général Hautpoul ; La Marsaudière à Bernadotte alors général de brigade sous Bonaparte en 1794...

À Ozoir, en juillet 1790, la vente des biens nationaux comprenait 730 arpents de bois soit 372,81 ha ainsi que de nombreuses terres agricoles. Il n'y eut pas d'acquéreur et la princesse d'Orléans retrouva la plus grande partie de ses biens à son retour d'exil en 1814. En échange des propriétés bâties vendues, l'Etat lui donna deux pièces intéressantes : l'une en forêt (les 80 arpents), l'autre en pâtures (la Longue Vente).

La duchesse d'Orléans mourut en 1821 et laissa le domaine à sa fille la princesse Adélaïde d'Orléans, sœur du futur roi Louis-Philippe, alors duc d'Orléans. Après la mort de la princesse Adélaïde, survenue en 1847, le domaine passa par voie d'héritage à son neveu le duc de Montpensier qui le vendit, en 1853, à Emile et Isaac Pereire, lesquels firent construire le nouveau château sur les ruines de celui de la Souche, commune de Gretz, et

la ferme, sur la commune d'Ozoir.

La famille Rothschild acquit d'abord le château d'Armainvilliers puis, par la suite, celui de Ferrières ainsi que la majeure partie des forêts. À Ozoir, la Chauvennerie, la Croix-Blanche et le Mouton changèrent aussi de mains.

(2) Histoire du château des Agneaux par J C I Jaillard, Notre Département, N°8, Éditions Amattéis.

(3) Il avait notamment vendu Rambouillet au roi Louis XVI.



Les armoiries doivent être représentatives soit d'une activité de la commune, soit d'un fait historique, soit d'une famille ou d'une communauté ayant marqué la vie communale au cours des siècles écoulés. Ainsi, comme la plus grande partie des terres et des bois de la commune d'Ozoir avait appartenu à la famille royale, le blason de la cité porte-t-il naturellement les fleurs de lis des familles des Bourbons et des d'Orléans.



Jacques Giraud, maire d'Ozoir de 1983 à 1995, entreprit de moderniser le blason d'Ozoir, qui figurait sur les documents officiels. Sur la médaille ronde, en argent, la devise est celle du maire. L'art héraldique aurait permis de représenter, à l'intérieur du



blason, soit la forêt, soit les forges de fer et l'oratoire du Moyen Âge, tout en conservant les trois fleurs de lis d'or sur fond d'azur. À l'extérieur, on aurait pu choisir de dessiner des branches de chêne et du muguet, nettement plus représentatifs de la forêt dont naquit le village d'Ozoir. Aux artistes spécialistes en art héraldique, lecteurs

de *Ricochets* de s'exprimer.

Armoiries des communes des Portes Briardes

Ozoir-la-Ferrière

À Ozoir, le seigneur avait son propre blason, mais, en dépit de mes recherches, je ne suis pas encore parvenu à le retrouver. Le visuel de l'armoire ci-dessous, avec ses trois fleurs de lis, pourrait être contemporain de la Restauration.

Blason : D'azur, à trois fleurs de lis d'or, le tout sommé de la couronne des déesses grecques tutélaires des



cités, que les villes ont reprise depuis l'Empire.

À l'extérieur, ajout récent: Deux branches de laurier représentent l'immortalité et la gloire; sur sinople qui symbolise l'espoir, la vitalité et l'abondance. Ce blason a été redessiné dans une forme moderne, à la demande de M. Giraud, par M. Philippe Delorme.

Gretz-Armainvilliers

Gilbert Pillet, ancien Maire de Gretz et Vice-Président du Conseil Général, fit réaliser ce blason pour le centenaire du premier vol par Clément Ader.

Blason en chef d'azur et d'or. L'envol de chauve-souris symbolise l'animal dont s'est inspiré Clément Ader pour la voilure de son premier avion. Le dra-



gon de sinople est repris du sceau de Jean de Gretz. La couronne est celle des déesses grecques tutélaires des cités. À l'extérieur, la vigne représente l'ancienne culture principale, et le chêne évoque la forêt d'Armainvilliers.

Lésigny

Les Armoiries de la ville de Lésigny ont été composées en 1975.

Le lion appartient à la famille de Louis Charles Albert de Luynes Duc et pair de France, à qui Louis XIII offrit la terre de Lésigny, qu'il avait confisquée à Léonora Galigaï, épouse de Concino Concini, Maréchal d'Ancre.

Blason en Pal D'azur au pal d'or chargé d'un lion de gueules armé, lampassé, aux griffes d'azur, et couronné du



champ d'azur. Accosté de six fleurs de lis et de quatre besants, le tout aussi

d'or, ordonnés, intercalés, en deux pals, représentant l'Abbaye royale Notre-Dame d'Hyverneau. La couronne est celle des déesses grecques tutélaires des cités.

À l'extérieur deux branches de laurier, et un listel avec le nom de la ville.

Férolles-Attilly

Les Armoiries de la ville ont été composées par Jean Claude Rouch.

Pour Férolles, ce sont celles du Seigneur de La Barre, pour Attilly, celles de Claude de Buillon Marquis d'Attilly. Blason en chevron. D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux tours d'argent, En pointe de trois fa-



ces ondées d'argent surmontées d'un lion d'or naissant. Le tout sommé de la couronne des déesses grecques tutélaires des cités, que les villes ont reprise depuis l'Empire.

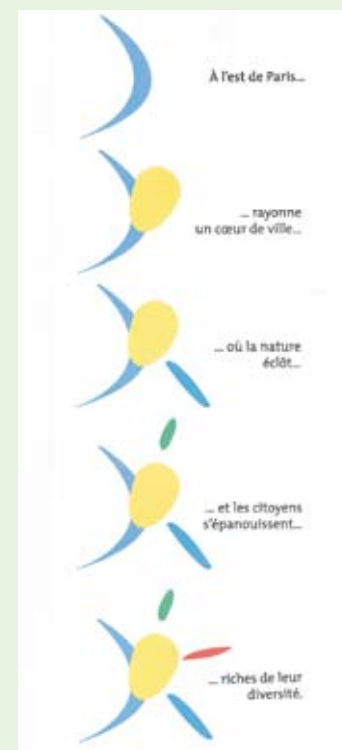
J-CLAUDE JAILLARD.

Du blason au logo

En 2002, le blason d'Ozoir-la-Ferrière cède la place à un logo. On lit alors dans Ozoir-magazine, (oct-nov, p. 3) : « un logo en mouvement, d'une ville fédératrice; un logo à facettes, d'une ville moderne; un logo contemporain et classique. »

Il s'agit de faire table rase du passé car trop de nouveaux habitants « ne se reconnaissent plus au travers du blason de la Ville (...) celui-ci a perdu ses valeurs représentatives : peu de personnes sont capables d'expliquer le pourquoi du blason. Il ne subsiste dès lors que le côté affectif. » (Ibid.)

Un petit dépliant explique en cinq temps la construction de ce nouvel emblème :



S'y ajoute une « signature », à éclipse sur les documents émanant de la mairie. Son concepteur l'explique ainsi. « La signature (« au cœur de la vie ») est le reflet de la réalité et de la spécificité d'Ozoir-la-Ferrière. [...]



Ce message représente le Citoyen au cœur de la vie dans la ville. Cela représente : un Citoyen éclairé, conscient, épanoui, positivement actif... » « Représentation humaine et environnementale [...] Les couleurs utilisées [...] elles sont le reflet de l'essentiel, elles montrent la diversité rassemblée autour d'un cœur chaleureux. Jaune : richesse, chaleur, lumière; bleu : terre, maîtrise ; vert : nature, espoir ; rouge : action, amour. »

C'est « beau comme l'an neuf » ! On peut faire dire n'importe quoi à ce logo. Il est représentatif de toutes nos villes de banlieue éloignée: nous croyons avoir la tête dans la verdure, mais il nous faut courir, courir...

Les évolutions du nom d'Ozoir

Nous savons qu'en 856 l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés avait des biens à cet endroit et que l'Oratorium Ferrarium (l'oratoire des Ferrières) existait déjà. Nous savons encore que ces biens passèrent, vers le XI^e siècle, à l'abbaye de Saint-Maur, et que l'ancien oratoire devint ensuite une église dédiée à Saint Pierre et Saint Paul. L'histoire de la célèbre abbaye, fondée en 639, mentionne la construction d'un manoir seigneurial et, en 1237, l'abandon de la vaste forêt qui l'avoisinait aux hôtes qui s'y trouvaient et la remise des corvées, à la condition qu'ils défrichent cette forêt et la mettent en culture. Le nom d'Ozoir vient de cet oratoire qui, par déformation, devint

Oroir ou Oroer comme on le rencontre dans certains écrits (1). Puis par adoucissement, le « r » se transforma en « z » d'où Ozoir ou Ozouer (2). Au nom d'Ozoir, on ajouta par la suite Ferrière, du nom de la forêt proche : «*Silva Ferrariensi*», la forêt des Forges de fer.

- 856 : Inpago Parisiens Villa Fossatensis Quae Nuncupatur
- An mille : Oratorium (Actes de Charles-le-Chauve)
- 1166 : Horeor
- 1188 : Oroher (Abbaye de St Martin des Champs)
- 1190 : Villa de Orheor
- XII^e siècle : Oreor
- 1216 : Villa de Oreor (Archives Nationales)
- 1229 : Presbiter de Oratoria Ferreriacum

- 1237 : Oratorium Ferreriacum (Archives de Seine & Marne)
- XIII^e siècle : Oratorium Ferrarie
- 1239 : Oratorium Juxta Brociam (Archives Nationales)
- 1278 : Oratorium la Ferriere
- 1280 : Ourrouer
- 1281 : Ourouer la Ferriere
- 1289 : Villa Oratorû
- XIII^e siècle : Eurouer (Histoire de la Jacquerie)
- 1312 : Ouzoir-Oroir la Ferrière
- 1343 : Ousoul en Brie (Archives de la Côte-d'Or)
- Guerre de Cent ans
- 1489 : Aurouer
- XVI^e siècle : Ozorium (Histoire de la Foire de la Monthéry 1844 (Archives de Seine & Marne)
- 1521 : Oratorium Ferrarie (Archives Nationales)
- 1581 : Auzouer (Dictionnaire toponymique de M J Hubert)
- 1597 : Ozoy la Ferrière en Brie - Oizier
- 1621 : Dozoy Laferrière en Brie (Actes d'état civil paroissiaux)
- 1644 : Auzoy-la-Ferrière

- 1674 : Auzoy (Epitaphes de MM Parfait et Amyot)
- 1725 : Auzouerre la Ferrière (Notes sur Ozoir de M. Moreau, géomètre)
- 1760 : Auxoirs (Le livre des métiers).
- 1787 : Ozouer la Ferrière
- 1793 : Ozouer la Raison (Période de dictature jacobine)
- An II : « Demeurant » aux Oies la Ferrières
- D'aux Zouer la Ferrière
- 1798 à 1863 : Ozouer la Ferrière (Marques postales)
- Le 8 mars 1909 : Le conseil municipal demande la modification orthographique et Ozoir-la-Ferrière est adopté.

(1) Les mêmes transformations se retrouvent dans d'autres régions : Ouzouer dans l'Orléanais, Orrouer dans la Beauce, Orrouy dans la Picardie, Ouroux dans le Morvan, Oradour dans le Cantal.

(2) L'abbé Roulland signale: « Selon la prononciation brioise, constamment de mettre une S pour R, aurait fait dire Ozouer au lieu de Oroer qui était la vieille diction ».